

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi



**MINISTRE DE LA FEMME, DE L'ENFANT
ET DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ**



**COMMUNICATION DU SENEGAL A LA
CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE
THEME :**

**« THE ROLE OF INTERNATIONAL
COOPERATION IN TACKLING SEXUAL
VIOLENCE AGAINST CHILDREN »**

Rome, du 29 au 30 novembre 2012



I. CONTEXTE

Le Sénégal, à l'instar de beaucoup de pays, est confronté de plus en plus au développement de phénomènes relatifs aux pires formes de travail des enfants et plus particulièrement aux abus et exploitations sexuels. Beaucoup de cas d'exploitations sexuelles des enfants sont évoqués quotidiennement par la presse.

Le premier Congrès Mondial contre l'exploitation sexuelle tenu à Stockholm en 1996 a constitué une étape décisive dans la prise en considération par les différents Etats de la situation des abus et exploitation sexuels des enfants. L'adhésion aux Conventions internationales de protection des enfants a amené le Sénégal à mettre en œuvre des politiques et programmes spécifiques de protection par la mise en place d'un Plan d'action national de lutte contre les Abus et Exploitations sexuels des enfants en collaboration avec les différents partenaires.

II. ETAT DES LIEUX

Au Sénégal, plus de 57% de la population a moins de 20ans ; la vulnérabilité se fait sentir beaucoup plus au niveau des enfants en situation de risque dont le sort est lié de façon intrinsèque à la crise économique avec comme corollaire la pauvreté et l'analphabétisme des jeunes.

Parmi ceux-ci, plus de 34.000 jeunes filles sont employés comme domestiques dont l'âge varie entre 07 et 18ans. On note également que plus de 25% des filles et des garçons sont en situation de risque, parfois âgés de 05 à 11 ans, en rupture temporaire avec leur famille et sont astreints à mendier quotidiennement pour survivre ou pour le compte de tierce personne. Les 25% restant sont affectés par diverses situations d'exploitation, notamment les abus et exploitations sexuels.

III. LES REPONSES DE L'ETAT

Plus qu'une question d'urgence, le Gouvernement du Sénégal a compris très tôt que faire de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents une responsabilité sociale, constitue un axe fondamental. Dans ce sens, les réponses nationales se situent à différents niveaux et par des acteurs différents.

Dans le cadre de la prévention, l'Etat a pris des initiatives salutaires, sous la vision éclairée de Son Excellence Monsieur le Président de la République,

Monsieur Macky SALL, à travers le Ministère de la Femme qui coordonne plusieurs initiatives en matière de lutte contre les AESE¹.

L'Etat du Sénégal, en plus de veiller à la conformité de notre législation nationale avec les Conventions et Traités internationaux pour la promotion et la protection des droits de l'enfant, avec surtout l'apparition de nouveaux types de délits comme la pédophilie, la pédopornographie, la prostitution des mineurs, l'enlèvement de mineurs, a mis en place le Parlement des enfants qui est un cadre d'expression et de participation des enfants. Le Centre d'Ecoute, d'Information et d'Orientation pour Enfants en Situation Difficile (Centre GINDDI), les Centres de Sauvegarde, les Centres Polyvalents de Réinsertion Sociale (CPRS), les Centres Conseils pour Adolescents, les Services AEMO², les Services d'actions Sociales ont mis en place des mécanismes de détection précoce et rapide des enfants à risque pour leur garantir un environnement propice à leur développement à travers l'écoute, l'assistance sociale et médicale, la formation préprofessionnelle, la Brigade Spéciale des Mineurs qui protège les enfants en danger moral.

Il y a aussi la mise en place du *Projet de Lutte Contre la Traite et les Pires Formes de Travail des Enfants*, conformément à la mise en application de la Convention 182 de l'OIT, à travers l'approche décentralisée et participative. Ce projet a impulsé des dynamiques communautaires pour une meilleure implication des populations et des Collectivités locales en vue d'accentuer la communication, le plaidoyer, la sensibilisation et le renforcement des capacités à tous les niveaux. C'est dans ce sens que des plans d'actions de lutte contre ce phénomène ont été élaborés dans les départements en plus d'un plan d'action national de lutte contre les AESE. Mieux encore, l'existence d'un fonds d'appui aux initiatives locales promues par les Organisations de base et les communautés sous forme de microprojets, en faveur des enfants et des familles vulnérables, a été déterminante dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants si nous savons déjà que la situation des enfants est le plus souvent liée à la vulnérabilité des parents et la crise économique avec comme corollaire le non accès aux services sociaux de base.

L'ensemble de ces dispositifs mis en place par l'Etat du Sénégal dans le cadre de la prévention et de la protection, convergent aussi pour assurer le retrait et la réhabilitation des victimes.

¹ Abus et Exploitation Sexuels des Enfants

² Actions Educatives en Milieu Ouvert

IV. LES REPONSES DES ONGs, DE LA SOCIETE CIVILE ET DES COMMUNAUTES

Les actions des ONG et de la société civile sont plus tournées vers :

- ✓ le plaidoyer, la sensibilisation, la mobilisation et le lobbying pour le renforcement du dispositif de prise en charge ;
- ✓ la formation des communautés à travers l'enseignement des droits humains ;
- ✓ l'assistance socio-médicale et psychologique à travers des centres d'accueils ;
- ✓ Le rôle des ONGs est aussi d'analyser, d'argumenter et d'aider l'Etat dans l'élaboration des lois et du suivi de leur application ;
- ✓ Le dynamisme et l'engagement des syndicats d'enseignants et du comité des enseignants pour la scolarisation des filles ont fortement appuyé la lutte contre la sous scolarisation des filles par des actions de mobilisation sociale et de sensibilisation pour prévenir les abus et l'exploitation sexuels des enfants et des adolescents en milieu scolaire ;
- ✓ Le secteur privé et particulièrement celui de l'industrie du tourisme s'impliquent aussi dans la lutte contre l'utilisation des réseaux et établissement à des fins d'exploitation sexuelle, à travers des séances de sensibilisation dans les milieux touristiques.

Aujourd'hui, tout ce dispositif et toutes ces initiatives ont permis d'atteindre biens des résultats à tous les niveaux.

V. LES LEÇONS APPRISES

- L'exécution de *Plans d'Action par les Comité Techniques de Suivi* dans les départements et les comités d'alerte et de veille dans les quartiers et villages côtiers, a permis de renforcer le consensus sur la lutte contre ces fléaux. De plus, l'engagement des acteurs locaux stratégiques (préfets, leaders religieux...) ont permis de sensibiliser les populations et de lever tous les tabous qui entourent les questions relatives à la sexualité.

- **Le Ministère de la Famille** a permis à plus de **3300** villages, d'effectuer des déclarations publiques d'abandon des MGF³ (l'excision) et des mariages précoces avec des mesures d'accompagnements à travers des AGR⁴, avec toujours le rôle éminemment positif que jouent les pionnières et pionniers, les chefs religieux et les Communicateurs traditionnels qui appuient le processus d'abandon.

- **Le Ministère de l'Education**, dans le cadre de réécriture des programmes scolaires, a élaboré des manuels scolaires sur les questions relatives aux droits de l'enfant, à l'éducation sexuelle et la santé de reproduction aussi bien pour les écoles formelles que les écoles coraniques.

- L'existence d'un **Réseau des Parlementaires** contre les AESE

- La **formation de 60 journalistes** par le PLCTPFTE⁵ sur le traitement de l'information relative aux abus et exploitation sexuels des enfants longtemps est marqué par le passage des faits divers aux faits de sociétés en plus de la production d'un guide « média et protection des enfants à l'intention des journalistes.

- L'existence de synergies d'action entre les différents intervenants de la société civile (CONAFE⁶)

-

VI. LES LIMITES OU CONTRAINTES

Les limites en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents se trouvent au niveau de tous les axes d'intervention et sont généralement communes aux acteurs :

- ✓ Les pesanteurs socio culturelles
- ✓ La faiblesse de la recherche/ action et du dispositif de protection des enfants en danger moral avec une prédominance d'approches résiduelles et une dispersion des centres de décision ;
- ✓ Crise de la cellule familiale avec comme conséquences une situation de vulnérabilité des enfants et des adolescents ;
- ✓ Développement incontrôlé des films à caractère pornographique avec l'avènement des TIC⁷ ;

³ Mutilations Génitales Féminines

⁴ Activités Génératrices de Revenus

⁵ Projet de Lutte Contre la Traite et les Pires Formes de Travail des Enfants

⁶ Coalition Nationale des ONGs en Faveur de l'Enfance

⁷ Technologies de l'Information et de la Communication

- ✓ Affaiblissement des valeurs morales et banalisation de la sexualité ;
- ✓ Faible connaissance des communautés sur les abus et exploitation des enfants en leurs causes et conséquences ;
- ✓ L'ignorance des textes en vigueur en matière de protection des enfants ;
- ✓ L'insuffisance et la faible application des textes en matière d'abus et d'exploitation sexuels des enfants ;
- ✓ Dispersion et insuffisance des structures de prise en charge des enfants et adolescents victimes d'exploitation sexuelle ;
- ✓ Non spécialisation du personnel d'intervention.

VII. LES PERSPECTIVES

- ✓ Renforcer l'état de connaissance du phénomène en multipliant les recherches et la sensibilisation;
- ✓ Développer une synergie à travers l'implication des autorités locales, des enseignants, des familles, des groupements et associations communautaires ;
- ✓ Renforcer la formation des intervenants aux techniques d'animation et de communication ;
- ✓ Favoriser l'application effective et le renforcement des textes en vigueur ;
- ✓ Multiplier les centres d'accueil pour les enfants de la rue et les centres de réhabilitation ;
- ✓ Favoriser l'intégration entre les secteurs stratégiques d'intervention (éducation, environnement, santé, micro-finance, etc.) pour une meilleure protection de l'enfant ;
- ✓ favoriser l'accès à l'éducation, en particulier chez les groupes vulnérables (comme les filles, les couches les plus démunies) ;
- ✓ Renforcer l'appui aux victimes et familles vulnérables.
- ✓ Assurer le suivi et l'évaluation des formations au niveau des comités de veilles, d'alerte et des CTS,
- ✓ Mettre en place des numéros verts au niveau décentralisé ;